

plement divisé le nombre des permis délivrés dans la région par le rendement global pour conclure que les pêcheurs avaient touché telle somme. Est-ce là une preuve? Je dis que non et que nous pourrions établir le contraire. Si les pêcheurs avaient pu comparaître devant le comité, ils auraient pu prouver abondamment que des centaines de pêcheurs sont venus dans la région d'ailleurs. On a oublié ce fait. De plus, les pêcheurs qui ont fait une bonne pêche, peuvent l'attribuer au fait que leurs bateaux étaient employés à la pêche vingt-quatre heures par jour.

En 1932, une commission se rendit en Colombie-Anglaise pour enquêter sur l'industrie de la pêche. Son rapport, que la Chambre adopta, conclut à l'interdiction de la pêche à la seine là où on pouvait employer des manets. Eh bien, on se sert de manets dans cette région depuis cinquante ans. Il est étrange que l'on n'ait rien fait de 1922 à 1933, alors qu'on s'en occupa soudainement. Pourquoi? Parce que d'autres régions étaient épuisées et que les fabricants de conserves demandaient de nouvelles places pour leurs bateaux. Comme ces bateaux représentent pour eux un certain capital engagé, ils veulent les employer aussi longtemps que possible et pouvoir les transporter d'une région à une autre.

Sérieusement, je suis d'avis que l'inexistence d'un ministre des Pêcheries a fort nui à l'industrie de la pêche. Je le dis sciemment et en toute bienveillance envers le présent ministre par intérim. Sous le présent régime, il manque au ministre intérimaire ou au titulaire, quel qu'il soit, l'aiguillon nécessaire pour prendre l'initiative d'étudier tous les aspects de la question, dans le dessein de diriger le département des Pêcheries comme il devrait l'être. A mon sens, le département à Ottawa a beau être compétent, les gens du littoral du Pacifique et les pêcheurs qui exercent leur métier en savent plus long sur la pêche que les fonctionnaires publics. A l'affirmation de la nécessité d'un ministre des Pêcheries je joindrai la remarque que l'industrie en question est l'une des plus importantes. En 1929, on a évalué le commerce global du poisson à 53 millions de dollars. Les opérations de pêche ont employé 65,391 hommes et, sur terre, l'industrie a assuré du travail à 13,927 personnes, soit un total de 79,318 personnes. Puisque l'industrie a un tel chiffre d'affaires et emploie tant de gens, cela justifie l'existence d'un ministre des Pêcheries qui lui consacre la majeure partie de son temps.

En l'espèce, il y a une manifestation de l'influence des intérêts acquis contre les pêcheurs. Quand la commission d'enquête sur les écarts de prix s'est enquis de l'état de la pêche sur la côte de l'Atlantique, j'eusse aimé qu'elle

[M. Reid.]

fit enquête et recueillit des dépositions sur le littoral du Pacifique. Si elle l'avait fait, l'enquête aurait révélé là-bas, je pense, un pire état de choses que sur le littoral de l'Atlantique. L'industrie de la pêche sur la côte du Pacifique est principalement dominée par des financiers de l'Est. Il est notoire, je pense, que la maison Gundy a la haute main sur certains établissements de pêche du Pacifique.

Puis nous entendons parler des prix. Il est fort étrange que, bien que les fabricants de conserves de poisson paient le poisson plus cher aux Etats-Unis, ils puissent le vendre meilleur marché aux consommateurs américains que les fabricants canadiens le vendent à nos consommateurs. Je tiens à la main deux boîtes de saumon de la même variété, l'une canadienne, et l'autre américaine. J'ai acheté ces deux boîtes croyant qu'il vaut la peine de produire la preuve; il n'y a rien comme de montrer l'article. Bien que les pêcheurs américains touchent plus que les pêcheurs canadiens pour la même qualité de poisson, le consommateur américain paye l'article bien meilleur marché que le consommateur canadien. Les fabricants canadiens exploitent le consommateur de leur pays, dis-je. Quelles constatations faisons-nous en ce qui regarde le sockeye n° 1? Pour la même variété, le consommateur canadien paye 35c. la boîte que le consommateur américain paye 21c. Il n'est pas étonnant que la commission d'enquête sur les écarts de prix aurait dû étudier la question. Il n'est pas étonnant qu'elle aurait dû s'enquérir de ce qui se passe en Colombie-Anglaise.

En m'appliquant à ne pas répéter ce que j'ai dit dans un discours précédent, j'exposerai le plus brièvement possible le sens du projet de loi à l'étude. Le plus grand bien du plus grand nombre est le principe qui inspire mes revendications. Certes, à une époque où nous nous demandons de ce que nous ferons des machines modernes, où nous nous demandons ce qu'il adviendra des chômeurs, il est fort étrange de voir qu'on fasse la sourde oreille à notre appel en faveur d'un projet de loi qui sauvera une industrie et permettra l'emploi de deux ou trois fois plus de gens qu'aujourd'hui. Ce qui a fait la renommée de la pêche dans le Fraser depuis cinquante ans, c'est l'emploi des filets par les particuliers. Maintenant, les grands établissements sollicitent l'autorisation d'effectuer des opérations de pêche dans l'estuaire pour prendre les poissons par milliers. L'affaire est grave, et c'est pour cela que je fais appel à la Chambre. J'exhorte mes honorables collègues à autoriser l'étude de la mesure en comité ou à la renvoyer devant le comité, afin que l'on puisse faire venir des témoins de la côte. Ah oui, on n'a pas permis